

AVIS D'IMPÔT 2020

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
TRES. LEMBEYE
3 RUE DES ECOLES BP 4
64350 LEMBEYE



0401-022214-0004-04



eco'pli 77 LOGNES PIC 17.09.20 CI 1500
M DA SILVA JEAN FRANCOIS
AURELIO
FLORIS NORD
64350 MONCAUP

0401-022214-1-1-04-022214

Vos références

Numéro fiscal (C) : 17 05 389 749 322
Référence de l'avis : 20 64 4259242 13

Numéro de propriétaire : 390 D00044G
Débiteur(s) légal(aux) :
PROPRIETAIRE 0550 MBXRZN
M DA SILVA JEAN FRANCOIS A

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 24/08/2020
Date de mise en recouvrement : 31/08/2020

Votre situation

MONTANT À PAYER

Au plus tard le **15/10/2020** **241,00 €**

Détail du montant à payer

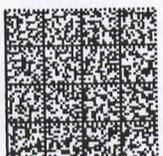
Montant de vos taxes foncières 340,00 €
Acomptes mensuels versés 99,00 €

64011

Attention : l'enveloppe retour est réservée au paiement par TIP ou par chèque bancaire.
**SI VOS COORDONNÉES BANCAIRES NE SONT PAS MENTIONNÉES SOUS LE CADRE SIGNATURE
OU EN CAS DE MODIFICATION, JOIGNEZ UN RIB.**

Partie à détacher suivant les pointillés

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv » pour payer par smartphone ou tablette.
Scannez ce code pour payer en espèces ou par carte bancaire auprès d'un buraliste ou partenaire agréé.



Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la DGFIP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la DGFIP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU SIGNATURE

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

M DA SILVA JEAN FRANCOIS
AURELIO
FLORIS NORD
64350 MONCAUP

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : FR46ZZ0050022064425924213TIP
DGFIP ICS : FR46ZZ005002 TAXES FONCIERES
20 64 4259242 13 R 221 2020 64011 15/10/2020 **Montant : 241,00 €**

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
TSA 70001
35907 RENNES CEDEX 9

206442592429 M

DA SILVA

Voir explications à la rubrique « Comment payer »

001110000122 31221320644259242130640110982906 24100

Vos contacts

⇒ **Par messagerie sécurisée** : dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr

⇒ **Par téléphone** :
 - pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
 0 809 401 401 * du lundi au vendredi de 8h30 à 19h
 - pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

⇒ **Sur place** : auprès de votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

- pour le paiement de votre impôt :
 TRES. LEMBEYE
 3 RUE DES ECOLES BP 4 64350 LEMBEYE
 Tél : 05 59 68 10 43
- pour le montant de votre impôt :
 SIP PAU SAID PAU HIPPODROME 6 RUE D ORLEANS
 64027 PAU CEDEX
 Tél : 05 59 98 68 04

* (service gratuit + coût de l'appel)

Département : 640 PYRENEES-ATLANTIQUES

Commune : 390 MONCAUP

TF 2020	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2019	9,29%	%	0,564%	13,47%	0,216%	6,21%	0,261%	
Taux 2020	9,29%	%	0,726%	13,47%	0,208%	6,40%	0,435%	
Adresse	6 RTE DU BEARN							
Base ①	1070		1070	1070	1070	1070	1070	
Cotisation	99		8	144	2	68	5	326
Cotisation lissée ②								
Adresse								
Base ①								
Cotisation								
Cotisation lissée ②								
Cotisation 2019	98		6	142	2	66	3	
Cotisation 2020	99		8	144	2	68	5	326
Variation	+1,02%	%	+33,33%	+1,41%	0%	+3,03%	+66,67%	
	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2019	43,77%	%	3,38%	30,86%	0,537%	14,40%	1,04%	
Taux 2020	43,77%	%	3,79%	30,86%	0,493%	14,30%	1,72%	
Base terres non agricoles								
Base terres agricoles	2		2			3	2	
Cotisation 2019	1							
Cotisation 2020	1		0			0	0	1
Variation	0%	%	%	%	%	%	%	
Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base État						Droit proportionnel :		
Base Collectivité						Droit fixe :		
La base communale des terres agricoles exonérée est de 1 €.					Frais de gestion de la fiscalité directe locale			13
					Dégrèvement Habitation principale			
					Dégrèvement JA État			
					Dégrèvement JA Collectivité			
					Montant de votre impôt :			340